

Cabinet de la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**  
Avocats au Barreau de BONNEVILLE  
Immeuble «La Résidence », 111 Rue du Pont, 74130 BONNEVILLE  
*cabinet@briffod-avocats.fr*

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT UNIQUE  
**D'UN STUDIO ET D'UN EMPLACEMENT A VOITURE**  
sis sur la Commune de **PASSY** (Haute-Savoie), 251 Route de Martel de Janville,  
dans une copropriété dénommée SANATORIUM GEOFROY DE MARTEL DE JANVILLE

**MISE A PRIX : 45.000 € (QUARANTE-CINQ MILLE EUROS), frais en sus**

Fixée au **JEUDI 13 NOVEMBRE 2025 à 14 heures**, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74130), au Palais de Justice de ladite ville.

A la requête de la **Caisse de Crédit Mutuel STRASBOURG CATHEDRALE** anciennement dénommée STRASBOURG GUTENBERG, association coopérative inscrite à responsabilité limitée auprès du Tribunal d'Instance de STRASBOURG sous le numéro VII / 0021, dont le siège social est à 2 Rue des Hallebardes - 67000 STRASBOURG, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour avocat la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**.

**DÉSIGNATION DES BIENS** : sur la Commune de **PASSY** (Haute-Savoie 74190), 251 Route de Martel de Janville, dans un ensemble immobilier dénommé « SANATORIUM GEOFROY DE MARTEL DE JANVILLE » composé de 11 bâtiments :

- Un premier bâtiment (Bâtiment A), en forme de « T », double en profondeur, élevé sur terre-plein, d'un rez-de-chaussée et d'un étage carré avec hall d'entrée, cages d'escalier et cages d'ascenseur ;
  - Accolé aux bâtiments C, D et E, un deuxième bâtiment (Bâtiment B), double en profondeur, élevé sur le bâtiment A, de six étages carrés avec cages d'escalier et cage d'ascenseur ;
  - Accolé aux bâtiments B et D, un troisième bâtiment (Bâtiment C), élevé sur le bâtiment A, de cinq étages carrés avec cage d'escalier et cage d'ascenseur ;
  - Accolé aux bâtiments B et C, un quatrième bâtiment (Bâtiment D), double en profondeur, élevé sur le bâtiment A, de trois étages carrés avec cage d'escalier ;
  - Accolé au bâtiments B, un cinquième bâtiment (Bâtiment E), double en profondeur, élevé sur le bâtiment A, de deux étages carrés avec cage d'escalier et cage d'ascenseur ;
  - Accolé au bâtiment G, un sixième bâtiment (Bâtiment F), double en profondeur, élevé sur le bâtiment E, d'un étage carré avec cage d'escalier et cage d'ascenseur ;
  - Accolé au bâtiment F, un septième bâtiment (Bâtiment G), élevé sur le bâtiment E, d'un étage carré ;
  - Accolé aux bâtiments I et J, un huitième bâtiment (Bâtiment H), d'un premier sous-sol et deuxième sous-sol, cages d'escaliers ;
  - Accolé au bâtiment H, un neuvième bâtiment (Bâtiment I), élevé sur terre-plein, d'un rez-de-chaussée, cages d'escaliers ;
  - Un dixième bâtiment (Bâtiment J) élevé sur terre-plein, d'un rez-de-chaussée ;
  - Un onzième bâtiment (Bâtiment K) élevé sur terre-plein, d'un rez-de-chaussée ;
- Espace boisé autour de ces bâtiments où est implanté un complexe sportif commun.

Ledit ensemble immobilier cadastré **section B** :

- \* n°1753 (22a 82ca), lieudit Les Modioures,
- \* n°1763 (03ha 92a 30ca), 169 Route de Martel de Janville,
- \* n°1767 (01ha 05a 10ca), 213 Chemin des Modioures,
- \* n°1779 (05a 89ca).

**Soit les lots :**

- n°698 : *un emplacement à voiture* numéro 235 situé dans le bâtiment H au deuxième sous-sol. Et les 39/101335èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

- n°759 : *un local* 007-2 à aménager situé dans le bâtiment A au rez-de-chaussée à usage d'habitation, à savoir *un studio d'une surface loi Carrez totale de 22,99 m<sup>2</sup>* composé d'une entrée, d'une salle d'eau avec WC et d'une pièce principale avec coin cuisine. Et les 328/101335èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Tels que lesdits biens existent, se poursuivent et comportent avec tous immeubles par destination pouvant en dépendre, sans aucune exception ni réserve.

**OCCUPATION** : A la date d'établissement du P.V. de description le 19 mars 2025 : « Les lieux sont actuellement libres de toute occupation ».

Le tout plus amplement décrit au P.V. de description dressé par la SAS SAGE ET ASSOCIES, Commissaires de Justice au FAYET, le 19 mars 2025 et annexé au cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente, déposé le 16 mai 2025 au Secrétariat-Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE sous le n°25/00888, où chacun peut en prendre connaissance.

**VISITE** : une visite sera organisée par la SELAS SAGE ET ASSOCIES le VENDREDI 31 OCTOBRE 2025 de 11 heures à 12 heures.

**ENCHÈRES** : en conformité de l'article R.322-40 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74).

**RENSEIGNEMENTS** : pour plus de renseignements, s'adresser :

- au Cabinet de la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**, Avocats – (Tél. 04.50.97.00.07) et sur [www.briffod-avocats.fr](http://www.briffod-avocats.fr),
- au Greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE où le cahier des conditions de vente est déposé – (Tél. 04.50.25.48.00).

*Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 15 septembre 2025.*